

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Centre communal d'action sociale de Pollestres

ARRÊTE DU MAIRE N°005/2024
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Pollestres,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet du 1^{er} janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu l'arrêté portant détermination des lignes directrice de gestion de l'établissement du 12/03/2021,

ARRETE

Article 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à compter du
1	Mme PIERRARD Jacqueline	Agent administratif-8 ^{ème} échelon	10/02/2024

Total des agents promouvables : 1 femme

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme

Article 2 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Pollestres, le 11/04/2024

Le Président

Jean-Charles MORICONI

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié aux intéressés le :

Publié le :

CENTRE DE GESTION
16 AVR. 2024
COURRIER